

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 MAI 2008**

**Délibération  
n° 2008.05.108**

**MODIFICATION DU  
TABLEAU DES  
EFFECTIFS**

**LE VINGT NEUF MAI DEUX MILLE HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mai 2008**

**Membres présents :**

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir :**

Jacques DUBREUIL à Brigitte BAPTISTE

**Excusé(s) :**

François NEBOUT, Simon DEFORGE, Françoise LAMANT

**Excusé(s) représenté(s) :**

Véronique DAVY par Gérard DESAPHY, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Monsieur LOUIS****MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La gestion des ressources humaines nécessite la modification du tableau des effectifs suivante :

**1/ Direction de l'environnement, du cadre de vie et de la construction****Déchets ménagers**

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°149 du 5 mai 2006, un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour assurer la mission d'adjoint au chef de la division matin.

Afin de répondre au mieux aux besoins du service, il conviendrait de supprimer le poste d'agent de maîtrise, de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour effectuer la mission de chauffeur rippeur et de l'affecter à la collecte en porte à porte.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :  
- 6 371 € pour une année et prendrait effet le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°4 du 19 octobre 1984, un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour assurer la mission de chauffeur rippeur.

Afin de pourvoir au remplacement de l'agent qui occupait ce poste (changement d'affectation pour raison médicale), il conviendrait de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :  
- 6 410 € pour une année et prendrait effet le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Division eau potable et assainissement**

► L'organigramme de la division eau potable et assainissement comprend un poste de laborantin à la cellule qualité des eaux, dont les missions consistent à :

- assurer la conduite d'analyses et de contrôles pour les différents services de la division ;
- veiller à l'application du plan d'assurance qualité du laboratoire ;
- assurer la maintenance des appareils de laboratoire et la coordination des prélèvements dont l'analyse est confiée à des laboratoires extérieurs ;
- participer aux mesures d'exploitation des stations d'épuration et aux prélèvements de matières de vidange.

Ce poste est aujourd'hui calibré sur un grade de technicien supérieur (délibération n°471 du conseil communautaire du 15 décembre 2005). Afin de permettre une cohérence entre le grade et la fonction occupée, il conviendrait de supprimer le poste de technicien supérieur à temps complet et de créer un poste de contrôleur de travaux à temps complet.

Cette modification du tableau des effectifs n'entraînerait aucune incidence financière et prendrait effet le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

- ▶ L'organigramme de la division eau potable et assainissement comprend un poste de conducteur de stations, dont les missions consistent à :
  - exploiter les stations d'épuration de Gond-Pontouvre, La Couronne, Fléac, Nersac, Linars et les postes de relèvement associés ;
  - analyser les résultats épuratoires et agir en conséquence pour respecter les valeurs de rejet fixées par l'arrêté préfectoral ;
  - organiser le travail de l'équipe et manager le personnel.

Ce poste est aujourd'hui calibré sur un grade de technicien supérieur (délibération n°346 du conseil communautaire du 26 octobre 2006). Afin de permettre une cohérence entre le grade et la fonction occupée, il conviendrait de supprimer le poste de technicien supérieur à temps complet et de créer un poste de contrôleur de travaux à temps complet.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :  
+ 821 € pour une année et prendrait effet le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

### ***Eco-conseil – environnement et espaces verts***

▶ Le conseil communautaire a créé, par délibération n°51 du 28 février 2008, un poste d'ingénieur principal à temps complet pour assurer la fonction de directeur du service éco-conseil – environnement et espaces verts.

Afin de répondre au mieux aux besoins du service, il conviendrait de supprimer le poste d'ingénieur principal à temps complet et de créer celui d'ingénieur en chef de classe normale à temps complet.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :  
+ 10 963 € pour une année et prendrait effet le 1<sup>er</sup> juin 2008.

### **2/ Direction des politiques solidaires et de l'aménagement du territoire** ***Crèche les Poussins***

▶ Le conseil communautaire a créé, par délibération n°215-1 du 28 juin 2001, un poste de puéricultrice hors classe à temps complet pour assurer la direction de la crèche.

Afin de mieux répondre aux nécessités du service (une seule directrice assistée d'une directrice adjointe) et sous réserve de l'avis du comité technique paritaire, il conviendrait de supprimer ce poste de puéricultrice hors classe.

Cette modification du tableau des effectifs n'entraînerait aucune incidence financière et prendrait effet le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

▶ Le conseil communautaire a créé, par délibération n°215-1 du 28 juin 2001, un poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet pour effectuer l'ensemble des activités nécessaires à l'accueil, la garde et l'éveil des enfants.

Afin de mieux répondre aux nécessités du service et conformément à la réglementation (article R 2324-42 du code de santé publique), il conviendrait de supprimer le poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe et de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :  
- 3 111 € pour une année et prendrait effet le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

### 3/ Direction des politiques communautaires

#### **Nautilus**

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°52 du 25 janvier 2002, deux postes d'opérateurs des activités physiques et sportives (OTAPS) à temps complet, pour assurer la mission de maître nageur sauveteur. Les agents qui occupent ces postes ont été titularisés sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives de 2<sup>ème</sup> classe.

Il conviendrait par conséquent de supprimer les deux postes d'OTAPS à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines – systèmes d'information du 13 mai 2008,

**Je vous propose :**

**DE MODIFIER** ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

Direction/service	Suppression	N		
		b	Création	
DECVC/Déchets ménagers	Agent de maîtrise (TC)	1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (TC)	1
DECVC/Déchets ménagers	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (TC)	1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (TC)	1
DECVC/Assainissement	Technicien supérieur (TC)	2	Contrôleur de travaux (TC)	2
DECVC/ Eco conseil	Ingénieur principal (TC)	1	Ingénieur en chef de classe normale (TC)	1
DPSAT/Crèche	Puéricultrice hors classe (TC)	1		
DPSAT/Crèche	Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe (TC)	1	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe (TC)	1
DPC/Nautilus	Opérateur des activités physiques et sportives (TC)	2		

**DE PRECISER** que les crédits sont inscrits aux budgets principal et assainissement de 2008.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>  <b>04 juin 2008</b>	<b>Affiché le :</b>  <b>05 juin 2008</b>